

HANNIBAL SICAV**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 6 mars 2008, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Financière Hannibal SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 2.845.908 dinars pour un capital social de 3.003.400 dinars et une valeur liquidative de 94,756 dinars.

I- Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion

Sur la base de nos diligences, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200
NOUVEAU DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints, les membres du conseil d'administration et les tiers et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés filiales ou entre sociétés appartenant au groupe, nous portons à votre connaissance que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention réalisée en 2008 et entrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

Il est à noter que les anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance continuent à produire leurs effets en 2008 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

D'autre part, nos investigations n'ont révélé aucune autre convention qui entre dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Ali LAHMAR

BILAN
arrêté au 31/12/ 2008

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,262,950.909</u>	<u>2,605,087.247</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,132,219.101	1,406,089.192
Emprunts obligataires		1,130,731.808	1,038,907.113
Autres valeurs		0.000	160,090.942
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>614,146.084</u>	<u>710,504.761</u>
Placements monétaires	AC 2	325,159.376	706,256.401
Disponibilités		288,986.708	4,248.360
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>1,645.192</u>
Autres actifs		0.000	1,645.192
TOTAL ACTIF		<u>2,877,096.993</u>	<u>3,317,237.200</u>
PASSIF		31/12/2008	31/12/2007
Opérateurs créditeurs	PA 1	10,945.766	9,670.356
Créditeurs divers	PA 2	20,243.362	17,311.323
TOTAL PASSIF		<u>31,189.128</u>	<u>26,981.679</u>
Capital	CP 1	<u>2,795,777.759</u>	<u>3,228,128.344</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,003,400.000</u>	<u>3,687,900.000</u>
Capital en début de période		3,687,900.000	3,707,200.000
Emission en nominal		2,022,700.000	1,482,400.000
Rachat en nominal		-2,707,200.000	-1,501,700.000
Sommes non distribuables		<u>-207,622.241</u>	<u>-459,771.656</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-459,771.656	-698,863.227
Sommes non distribuables exercice en cours		252,149.415	239,091.571
Sommes distribuables		<u>50,130.106</u>	<u>62,127.177</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		18.684	31.494
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50,111.422	62,095.683
ACTIF NET		<u>2,845,907.865</u>	<u>3,290,255.521</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,877,096.993</u>	<u>3,317,237.200</u>

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/ 2008

	Note	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
a- Dividendes	PR 1	58,659.068	47,172.730
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	56,066.026	44,811.383
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	21,293.238	32,756.217
Total des revenus des placements		136,018.332	124,740.330
- Charges de gestion des placements	CH 1	-43,566.111	-37,275.129
- Revenus nets des placements		92,452.221	87,465.201
- Autres produits		0.000	0.160
- Autres charges	CH 2	-30,467.175	-27,576.074
RESULTAT D'EXPLOITATION		61,985.046	59,889.287
Régularisation du résultat d'exploitation		-11,873.624	2,206.396
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		50,111.422	62,095.683
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11,873.624	-2,206.396
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12,640.182	61,931.940
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		194,465.455	175,121.709
Frais de négociation		-3,003.327	-2,151.887
Résultat non distribuable		204,102.310	234,901.762
RESULTAT NET DE LA PERIODE		266,087.356	294,791.049

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/ 2008

	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>266,087.356</u>	<u>294,791.049</u>
a- Résultat d'exploitation	61,985.046	59,889.287
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	12,640.182	61,931.940
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	194,465.455	175,121.709
d- Frais de négociation de titres	-3,003.327	-2,151.887
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-63,606.364</u>	<u>-66,796.000</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-646,828.648</u>	<u>-20,251.966</u>
a- Souscriptions	1,933,933.135	1,293,315.522
Capital	2,022,700.000	1,482,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-122,810.372	-211,194.121
Régularisation des sommes distribuables	34,043.507	22,109.643
b- Rachats	-2,580,761.783	-1,313,567.488
Capital	-2,707,200.000	-1,501,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	170,857.477	215,383.930
Régularisation des sommes distribuables	-44,419.260	-27,251.418
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-444,347.656</u>	<u>207,743.083</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	3,290,255.521	3,082,512.438
b- en fin de période	2,845,907.865	3,290,255.521
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	36,879	37,072
b- en fin de période	30,034	36,879
VALEUR LIQUIDATIVE	94.756	89.217
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	8.10%	9.70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

I – Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire :

Les états financiers de l'Union Financière Hannibal SICAV sont libellés en dinar tunisien.

**AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		678,442.249	1,132,219.101	39.78%
ADWYA	10,441	24,204.142	64,661.113	2.27%
ATB	10,250	22,003.554	54,714.500	1.92%
ATL	23,400	3,848.877	83,538.000	2.94%
ATL NG08	6,600	29,040.000	22,308.000	0.78%
ATL NS08	16,500	72,270.000	56,265.000	1.98%
BH	2,500	27,117.829	57,760.000	2.03%
BIAT	2,525	74,877.888	93,839.100	3.30%
BT	1,400	93,752.372	155,747.200	5.47%
BTE (ADP)	5,700	130,805.506	177,954.000	6.25%
MONOPRIX	800	41,023.134	92,423.200	3.25%
POULINA GP HOLD	2,085	12,405.750	12,618.420	0.44%
SFBT	10,105	73,959.391	107,052.370	3.76%
TLS	5,971	56,960.683	136,723.958	4.80%
TPR	1,080	4,529.077	5,106.240	0.18%
UIB	500	5,974.046	6,363.000	0.22%
<u>Droits</u>				
DAATB08	10,500	5,670.000	5,145.000	0.18%
<u>Obligations Privées</u>		109,233.117	109,861.054	3.86%
BHSUB07	300	30,211.956	30,317.614	1.07%
TL2006-1	1,300	79,021.161	79,543.440	2.80%
<u>Obligations BTA</u>		989,693.000	1,020,870.754	35.87%
<u>Ligne</u>				
BTA022015	360	361,902.000	380,018.384	13.35%
BTA052022	50	48,860.000	50,652.110	1.78%
BTA072017	330	327,356.000	335,851.014	11.80%
BTA102013	250	251,575.000	254,349.246	8.94%
Total portefeuille titres		1,777,368.366	2,262,950.909	79.52%

**AC 2 : Note sur les placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2008	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>					
27/10/2009	14/10/2008	140	132,646.100	133,823.987	4.70%
27/10/2009	04/11/2008	200	190,102.774	191,335.389	6.72%

Total			322,748.875	325,159.376
				11.43%

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Libelle	31/12/2008
AC 4	Autres Actifs	0.000
	RaS sur BTA	0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs	10,945.766
	Frais du Gestionnaire	3,885.832
	Frais du Dépositaire	705.994
	Frais du Distributeur	6,353.940
PA 2	Créditeurs divers	20,243.362
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	265.671
	Charges à payer ex. ant.	-1,594.129
	Budget des charges à payer ex. en cours	21,571.820
	Charges à payer sur l'exercice 2008	25,491.308
	Jetons de présence 2008	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	2,613.996
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	644.427
	Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	2,109.885

**CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2007	3,228,128.344	3,228,128.344
Souscriptions de la période	2,022,700.000	2,022,700.000
Rachats de la période	-2,707,200.000	-2,707,200.000
Autres mouvements	252,149.415	302,279.521
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	204,102.310	204,102.310
- Régularisation sommes non distribuables	48,047.105	48,047.105
- Sommes distribuables de la période		50,130.106
Montant fin de période au 31/12/2008	2,795,777.759	2,845,907.865

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Capital au 31/12/2007	
* Montant	3,687,900.000
* Nombre de titres en circulation	36,879
* Nombre d'actionnaires	118
Souscriptions Réalisées	
* Volume	2,022,700.000
* Nombre de titres émis	20,227
Rachats Effectués	

* Volume	2,707,200.000
* Nombre de titres rachetés	27,072
Capital au 31/12/2008	
* Volume	3,003,400.000
* Nombre de titres en circulation	30,034
* Nombre d'actionnaires	116

**PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>51,892.715</u>	<u>44,074.560</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>6,766.353</u>	<u>3,098.170</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>56,066.026</u>	<u>44,811.383</u>
Revenu des obligations Etat	52,659.902	44,811.383
Revenu des obligations privées	3,406.124	0.000
TOTAL	114,725.094	91,984.113

**PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Intérêts des bons de trésor	19,729.966	32,756.217
Intérêts des certificats de dépôt	1,563.272	0.000
Total placements monétaires	21,293.238	32,756.217

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Libelle	31/12/2008
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>43,566.111</u>
Rémunération du Gestionnaire	15,773.424
Rémunération du Dépositaire	2,779.288
Rémunération du Distributeur	25,013.399
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>30,467.175</u>
Redevance CMF	3,505.213
Services bancaires et assimilés	1,470.340
Charges diverses	0.014
Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
Abonnement des charges budgétisées	25,491.308

**Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2007 et antérieurs	413,279.756	12,876.424	426,156.180
Exercice 2008	61,985.046	-11,873.624	50,111.422
Total	475,264.802	1,002.800	476,267.602

**Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêté le 31/12/2008 (en DT)**

Données par action	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des placements	4.529	3.439	2.499	3.340
Charges de gestion des placements	-1.451	-0.932	-0.569	-0.817
Revenu net des placements	3.078	2.507	1.930	2.523
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.014	-0.596	-0.655	-1.278
Résultat d'exploitation	2.064	1.911	1.275	1.245
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.395	0.089	0.568	0.159
Somme distribuables de l'exercice	1.668	2.000	1.842	1.404
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0.421	8.519	2.540	3.588
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	6.475	2.371	0.457	-2.914
Frais de négociation	-0.100	-0.088	-0.091	-0.122
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	6.796	10.802	2.905	0.552
Résultat net de l'exercice	8.860	12.713	4.180	1.797
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	6.796	10.802	2.905	0.552
Régularisation du résultat non distribuable	1.600	2.677	-16.084	-6.812
Sommes non distribuables de l'exercice	8.395	13.480	-13.178	-6.259
Distribution de dividendes	1.684	2.000	1.842	1.404
Valeur liquidative	94.756	83.149	72.144	67.298
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.24%	1.22%	1.20%	1.31%
Autres charges/actif net moyen	0.87%	0.78%	1.38%	2.05%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.43%	2.62%	3.87%	2.26%
Actif net moyen	3,502,600.923	3,105,478.276	2,825,034.364	1,919,633.716
Nombre d'actions au 31/12	30,034	36,879	37,072	40,359